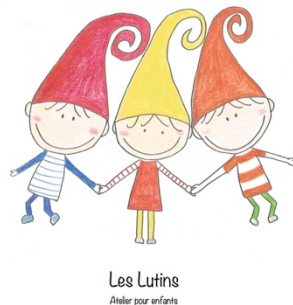


# REGLEMENT DE L'ATELIER



## 1. ACCUEIL

L'atelier accueille des enfants de 2 à 6 ans (fin 2<sup>ème</sup> hamos).

Il est ouvert selon le calendrier scolaire du canton de Neuchâtel, du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30, ainsi que les mardi et jeudi de 13h15 à 16h15.

**Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents jusqu'à devant la porte d'entrée principale de l'atelier située au 1<sup>er</sup> étage.**

## 2. HORAIRES

Les horaires sont définis lors de l'inscription de l'enfant et peuvent être adaptés en cours d'année après discussion avec les responsables.

Pour le matin, un horaire unique est proposé : arrivée pour tous entre 7h30 et 8h45.

Pour l'après-midi, l'arrivée est possible entre 13h15 et 13h45.

La sortie de l'atelier se fait à 11h30 ou 16h15 précises. Si vous souhaitez venir chercher votre enfant avant l'heure de sortie, merci de nous avertir.

Pour la sécurité affective de votre enfant, nous vous prions de respecter impérativement les heures de départ.

## 3. TARIFS ET INSCRIPTION

Fréquentation	Matin (7h30/8h45 - 11h30)	Après-midi (13h15/13h45 - 16h15)
1 demi-journée / semaine	130.- par mois	115.- par mois
2 demi-journées / semaine (tarif dégressif)	250.- par mois	220.- par mois
3 demi-journées / semaine (tarif dégressif)	375.- par mois	
4 demi-journées / semaine (tarif dégressif)	500.- par mois	
5 demi-journées / semaine (tarif dégressif)	625.- par mois	

Il est possible de combiner matinées et après-midis.

A partir de la 2<sup>ème</sup> demi-journée d'inscription, les tarifs sont dégressifs.

Nous appliquons aussi un tarif famille (rabais 10%) pour les fratries.

Lors de l'inscription, nous facturons 60.- supplémentaires par année scolaire (frais d'inscription et administratifs). Ceux-ci sont payables avec la facture du 1<sup>er</sup> mois.

Les paiements sont facturés sur 11 mois par année scolaire (de août à juin). Ils s'effectuent à l'avance à la fin d'un mois pour le mois suivant. Le mois de juillet est offert.

Les paiements se règlent de préférence par e-banking ou par bulletin de versement (4.- de frais supplémentaires) à chaque fin de mois. Nous vous fournirons une quittance de paiement.

## 4. MODALITES D'INSCRIPTION

Vous pouvez inscrire votre enfant par téléphone (079.443.82.16), par email ([donzemela79@gmail.com](mailto:donzemela79@gmail.com)), en nous laissant un message sur notre site internet ou sur notre page Facebook.

Votre enfant est inscrit définitivement une fois qu'une confirmation de notre part vous a été envoyée.

Pour assurer un meilleur suivi et une intégration plus facile de votre enfant au sein du groupe, il serait souhaitable qu'il soit inscrit au moins deux demi-journées par semaine.

Il est possible d'inscrire son enfant en cours d'année (au début de chaque mois).

## 5. DEPANNAGES

Un rendez-vous ? une urgence ?

Vous avez la possibilité de nous confier votre enfant en dépannage, selon nos places disponibles (sur demande au plus tard à 8h15 le matin).

Pour les enfants inscrits de manière fixe à l'atelier, le tarif du dépannage est de 10.80.- de l'heure (minimum 1h). Il est payable par facture dans les 5 jours qui suivent le dépannage.

Une carte de fidélité est proposée (au bout de 6h de dépannage, vous bénéficiez d'une heure gratuite).

## 6. ADAPTATION

L'intégration a pour but de permettre à l'enfant de se sentir en sécurité dans ce nouveau lieu avec des nouvelles personnes.

Chaque enfant s'adapte de manière différente à la collectivité.

L'objet transitionnel (doudou) est le bienvenu afin de faciliter le processus de séparation.

À tout moment, vous devez être joignables.

## 7. VACANCES

L'atelier est fermé pendant les vacances scolaires du canton de Neuchâtel.

Les absences, vacances scolaires, jours fériés et les vacances personnelles ne sont pas déduits du montant mensuel facturé.

## 8. LE GOÛTER

Les enfants apportent un goûter qu'ils prennent tous ensemble vers 10h15 ou/et 15h30.

Merci de fournir une gourde à votre enfant. Il pourra ainsi y avoir accès librement durant la demi-journée.

Lorsqu'un enfant a son anniversaire, il peut apporter, s'il le souhaite, un gâteau ou autres friandises. Nous vous demandons, pour des raisons d'organisation, de nous en informer quelques jours à l'avance.

## 9. SORTIES

Les sorties sont en principe organisées à l'avance.

Vous serez informés le jour précédent au plus tard, afin d'habiller votre enfant en conséquence si nécessaire (hiver = combinaison de ski, bonnet, gants, chaussures adaptées, pluie = veste de pluie, bottes, ...).

Pour les sorties à thème particulier, vous serez informés la semaine précédente.

## 10. MALADIE ET ACCIDENT – MEDICAMENTS

Les enfants malades ne sont pas admis à l'atelier. Si votre enfant présente les symptômes suivants, vous devrez le garder à la maison :

- Forte toux

- Fièvre
- Maladie contagieuse, type varicelle, conjonctivite (yeux qui coulent), pied-main-bouche, gastro-entérite ...

Si votre enfant présente des symptômes de maladie à l'atelier, nous vous demanderons de revenir le chercher dans les plus brefs délais.

Nous vous tiendrons informés d'éventuelles mesures sanitaires (qui sont susceptibles d'évoluer en cours d'année), et vous indiquerons la conduite à tenir.

Si votre enfant doit être mis en isolement ou quarantaine, veuillez nous en informer sans délai afin que nous puissions prendre les mesures nécessaires.

Pour tout médicament prescrit par un médecin (sur ordonnance) que vous nous fournirez, nous vous demanderons de remplir une fiche mentionnant le nom du médicament ainsi que la posologie.

Pour les petits hématomes survenus à l'atelier, nous appliquerons à votre enfant une crème à l'arnica et lui donnerons des globules d'arnica ; sur les petites plaies sera appliqué du désinfectant (type Merfen) et/ou de la crème désinfectante (type Bépanthène Plus).

En cas de maladie, il n'y a aucun remboursement.

En cas d'absence, nous vous demandons de nous contacter au plus vite (voir numéro de téléphone ci-dessous).

En cas d'urgence ou d'accident, les parents sont avertis en priorité. Si nous n'arrivons pas à les atteindre, l'enfant sera conduit par nos soins au Cabinet médical de l'Entre-deux-Lacs, situé juste en face de l'atelier.

## 11. ABSENCE

En cas d'absence, nous vous demandons de nous contacter au plus vite.

Les absences ne sont pas remplacées.

## 12. RESILIATION

Tout départ en cours d'année doit être annoncé par écrit au moins 1 mois à l'avance. Le mois de dédite sera dû dans tous les cas.

## 13. ASSURANCES

Chaque enfant a l'obligation d'être assuré (maladie et accidents).

En cas d'accident pendant les activités à l'atelier, les parents feront appel à l'assurance accident de leur enfant.

L'enfant doit bénéficier également d'une assurance responsabilité civile (RC), car l'assurance responsabilité civile de l'atelier ne couvre pas les dommages occasionnés par les enfants aux locaux ou à d'autres enfants.

L'atelier décline toute responsabilité en cas de détérioration ou de perte de vêtements. Les objets personnels (exceptés doudou et lolette) restent à la maison.

## 14. VIDEOS – PHOTOS

Les responsables de l'atelier peuvent utiliser du matériel vidéo et des photos, pour leur publicité (site internet ou Facebook) ou comme support d'information pour les parents. Sauf demande écrite, les parents acceptent ces outils de travail.

## 15. STATIONNEMENT

Toutes les places de parc situées devant l'entrée principale de l'atelier sont des places privées ou réservées à la boulangerie Conrad. Vous trouverez facilement des places blanches (5 minutes en face (devant le cabinet médical), sur le bord de la route et de nombreuses places bleues sont également disponibles à proximité de la gare.

## 16. CONTACTS

Responsables

2 éducatrices de l'enfance diplômées ES :

Mélanie Donzé (079/443.82.16) et Fabienne Germain

Adresse : Atelier Les Lutins, rue du Centre 7, 2525 Le Landeron

Page Facebook : Les Lutins – Atelier pour enfants

Site internet :

<http://www.atelierleslutins.jimdofree.com>